

Interview

Axelle Lemaire : «L'idée, c'est de coconstruire la loi sur le numérique»

Par [Lilian Alemagna](#) et [Amaelle Guiton](#) — 25 septembre 2015 à 19:26 (mis à jour à 20:25)

Axelle Lemaire le 21 septembre. Photo Jérôme Bonnet

Dès samedi, tous les citoyens pourront amender en ligne le projet de la secrétaire d'Etat consacré aux droits et libertés sur Internet.

•

Axelle Lemaire : «L'idée, c'est de coconstruire la loi sur le numérique»

Longtemps attendu, le projet de loi sur «*la République numérique*» porté par Axelle Lemaire est présenté dans une «version bêta» ce samedi matin à Matignon. Manuel Valls et la secrétaire d'Etat au Numérique y lanceront la plateforme en ligne qui permettra aux internautes de proposer des modifications pendant trois semaines, avant son passage en Conseil des ministres, pour un examen au Parlement sans doute début 2016. Le texte, qui s'inspire du rapport rendu en juin par le Conseil national du numérique, pose notamment un principe d'ouverture par défaut des données produites par les administrations, inscrit dans la loi la «neutralité de l'Internet», et vise à renforcer la protection du domaine public comme le contrôle par les utilisateurs de leurs données, en définissant de nouvelles obligations pour les services en ligne.

Ce projet de loi était attendu depuis deux ans et demi. Pourquoi a-t-il pris autant de temps ?

Le numérique est une matière nouvelle pour les politiques publiques. Plus que pour d'autres textes, il a donc fallu convaincre. Sans doute avais-je sous-estimé le travail de pédagogie à faire en amont. Souvent, c'est l'administration qui tire de ses tiroirs des textes, qui sont portés par des ministres. Là, ça a été l'inverse. Je me suis volontairement appuyée sur le Conseil national du numérique, composé d'experts issus de la société civile, des entreprises privées, du secteur public... Nous avons choisi, avec le Président et le Premier ministre, une méthode de coconstruction inédite pour impliquer citoyens et acteurs du numérique. Ce travail a été long, mais quand on veut renouveler la démocratie, ça prend du temps.

L'administration est-elle en retard sur le sujet ?

Pas plus que le secteur privé : une partie grandissante des démarches administratives peut désormais se faire en ligne. Mais lorsqu'on veut faire œuvre de création juridique, c'est forcément plus long. Ce texte modifie 12 codes, ce qui veut dire qu'à 12 occasions au moins, j'ai dû me tourner vers mes collègues du gouvernement et leurs équipes pour convaincre qu'il fallait légiférer.

Au départ, cette loi devait traiter à la fois de l'économie numérique et des droits et libertés. Or, il y aura votre texte et, plus tard, un autre texte porté par Emmanuel Macron. C'est une déception de voir le numérique coupé en deux ?

Ne sous-estimez pas la portée économique d'un texte qui construit les bases structurelles d'une économie de la donnée. Ouvrir les données publiques, cela se fait dans un objectif de transparence mais aussi pour favoriser l'économie du savoir et l'innovation. Cette loi numérique sera un atout supplémentaire pour libérer la croissance et créer des emplois. C'est un schéma de pensée nouveau : pour que les données aient de la valeur, il faut qu'elles circulent. Jusqu'ici, le capital matériel devait être stocké, épargné, accumulé... Avec le numérique, on entre dans une logique différente.

Depuis 2012, la France n'a jamais été aussi loin pour le financement des start-up et entreprises innovantes. Dans le moment politique actuel, je crois qu'il est important de préparer l'avenir en donnant un cap, de poser les grands principes, quitte à les appliquer ensuite secteur par secteur.

Vous parlez de «grands principes», mais qu'est-ce que votre loi va changer à notre quotidien ?

Plus de libertés, de protection, d'accessibilité pour les utilisateurs. Avec l'ouverture des données publiques, l'administration prépare l'avenir. Elle accepte non seulement la réutilisation de ses données, mais elle peut s'appuyer sur ce travail par des tiers pour améliorer son propre fonctionnement. Un citoyen aura accès à beaucoup plus d'informations qu'avant. Les chercheurs pourront mettre en libre accès les publications issues de leurs travaux. Ensuite, inscrire dans la loi le principe de neutralité de l'Internet, cela signifie qu'un opérateur de télécommunications ne pourra pas ajuster le débit internet en fonction des offres auxquelles on souscrit : c'est une garantie de non-discrimination dans l'accès au réseau. La portabilité des données vous permettra de transférer facilement vos courriels ou vos albums photo d'un service à un autre : cela peut paraître anecdotique, mais cela concernera demain vos données de santé. Les plateformes devront être aussi plus transparentes sur la vérification des avis de consommateurs : la proportion actuelle de faux avis est inacceptable pour les Français. Enfin, c'est une nécessité absolue d'offrir aux personnes handicapées un accès aux outils numériques, de maintenir la connexion pour les foyers en grande difficulté... La droite voulait couper l'accès à Internet, la gauche affirme au contraire qu'il est devenu indispensable pour accéder aux services publics, pour trouver un emploi, pour communiquer.

Que répondez-vous quand on vous dit que l'ouverture des données publiques permet au secteur privé de s'accaparer le travail de l'Etat ?

Elle le permet avant tout aux citoyens qui ont financé ces données par l'impôt ! Et le faire dès maintenant, c'est donner l'avantage aux nouveaux entrants, nos start-up et nos PME innovantes. La puissance publique doit devenir stratège en matière d'utilisation et d'exploitation des données qu'elle produit. Le projet de loi ne revient pas sur les exceptions légitimes à cette ouverture : sécurité publique, défense nationale, vie privée, secret industriel. La question des données sensibles est très régulée et oblige à l'anonymisation, pour celles concernant la santé par exemple. Les administrations restent souveraines dans la liste des documents qu'elles veulent communiquer. Mais elles auront l'obligation de se demander comment elles le font, et pour quelles finalités.

Pourquoi mettre le texte en consultation publique, après la concertation organisée par le Conseil national du numérique ?

Le texte mis en ligne ce samedi reflète les choix du gouvernement. Cette étape de cocréation, c'est de la démocratie contributive. Nous avons la modestie et la lucidité de nous dire que l'intelligence collective peut encore améliorer ce texte. Ce sujet touche tous nos concitoyens dans leur vie personnelle, professionnelle... Tout le monde a donc son mot à dire. Mis à part

l'Islande, c'est la première fois qu'un Etat en Europe met en œuvre un tel exercice démocratique.

Comment cela va-t-il marcher ?

Le texte sera en ligne pendant trois semaines. L'objectif n'est pas de réécrire entièrement le projet de loi, de rouvrir des débats passés, mais de coconstruire la loi avec les citoyens. Le gouvernement s'engage à répondre aux propositions de nouveaux articles ou de modifications, notamment celles qui auront reçu le plus d'approbations. Je recevrai moi-même des contributeurs chaque semaine, pour comprendre l'esprit de leur travail et réfléchir ensemble à des évolutions du texte. Ce n'est pas un référendum ni un plébiscite, c'est une expérience, un test. Nous assumons de prendre un certain risque politique.

Vous ne craignez pas que certains lobbys en profitent ?

Au contraire : nous donnons aujourd'hui aux citoyens les mêmes pouvoirs d'influence qu'aux lobbys ! Après un an et demi en responsabilité, je sais reconnaître les lobbys assez facilement, quels que soient leurs modes d'expression. Comme c'est souvent le cas dans le numérique, certains groupes de pression peuvent se sentir «désintermédiés», mais ils peuvent participer à cette concertation en ligne. Notre but est de prendre le pouls d'une opinion publique plus large. C'est une expérimentation de démocratie plus interactive. Je suis demandeuse de propositions, d'une approche constructive.

La loi sur le renseignement avait braqué une grande partie du monde du numérique. Votre texte se concentre sur les droits et libertés, et il n'aborde pas les aspects sur l'emploi, qui auraient pu être jugés libéraux. C'est une loi qui a vocation à être un «marqueur» de gauche ?

Je ne l'ai pas pensée comme ça, et j'espère qu'elle s'adresse avant tout aux Français. Qu'elle soit le reflet des convictions d'un gouvernement de gauche, il n'y a pas de doute. Mais je crois qu'elle est suffisamment anticipatrice pour devenir à terme consensuelle : il serait compliqué aujourd'hui de s'opposer à une protection renforcée de la vie privée, à l'open-data, à l'accessibilité... Cette loi porte fondamentalement des valeurs de gauche, des valeurs universelles.

Aujourd'hui, le numérique est partout et tout le monde s'en saisit. Alors à quoi sert un secrétariat d'Etat au Numérique ?

Oui, le numérique est partout désormais, chaque ministère s'en préoccupe et c'est très bien. Je n'ai jamais revendiqué le monopole de ces sujets ! Au contraire : j'ai vraiment l'impression que mon travail de conviction et de pédagogie commence à payer. Jamais un gouvernement n'a été aussi numérique.

[Lilian Alemagna](#) , [Amaelle Guiton](#)